

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

Spécial Règlements

2004/2005

natation **Course**

Maîtres

natation en **Eau libre**

natation **Synchronisée**

Plongeon

Water-polo

Ecole de Natation Française

Tarifs et finances



HORS SÉRIE - Juin 2004 - 23 €

Règlement sportif

Maîtres

2004 - 2005



Sommaire

- Programme sportif des maîtres p 139
- Plan d'action 2005-2008 p 140
- Programme 2004-2005 p 141
- Meeting national interclubs des maîtres p 141
- Les coefficients de majoration
applicables aux interclubs p 143
- XI^{es} Championnats de France d'hiver open des maîtres (bassin de 25 m) p 148
- XVIII^{es} Championnats de France d'été open des maîtres (bassin de 50 m) p 151
- Temps de qualification
aux Championnats de France hiver et été des maîtres 2005 p 153

Introduction

En tout premier lieu, permettez-moi de vous féliciter pour les excellents résultats de la saison passée aussi bien au niveau des compétitions nationales qu'internationales et notamment les Championnats d'Europe organisés à Millau qui resteront un moment fort pour notre activité au sein de la Fédération Française de Natation.

L'avenir, c'est-à-dire les perspectives de développement de l'activité au cours de la période 2005 2008, se présente ainsi :

Il semble nécessaire de "contenir" les populations au sein de nos compétitions afin qu'elles représentent une cohérence et une motivation indispensables à notre progression. Chacun doit pouvoir s'exprimer à son niveau. C'est ainsi que la grille d'accès commune aux prochains Championnats de France hiver et été a bénéficié d'une actualisation.

Les formes d'expression compétitives nouvelles sont prises en compte au niveau national et nous créons un meeting national interclubs basé sur les règlements interclubs que nous vivons en région depuis plusieurs saisons.

L'organisation même de notre activité passe par un contrôle renforcé de l'accès aux compétitions nationales importantes. Les engagements, à présent, transitent par la Fédération. C'est un pas de fait vers une meilleure maîtrise de notre discipline. Cette mesure s'accompagne d'une prise en compte des performances et nous pourrons, dès la présente saison 2004-2005, participer au classement national des clubs (voir classement des clubs en natation course).

La natation des maîtres au sein de la Fédération française de Natation, c'est une dynamique toujours aussi forte autour des sections nombreuses au sein de nos clubs, c'est aussi un esprit qui conjugue une activité volontairement exprimée dans un rapport étroit avec la santé et le bien-être. C'est également une certaine façon de vivre dans l'harmonie et le respect des autres.

En conclusion, nous vous souhaitons une excellente saison 2004-2005.

Michel BAILLON

Chargé de mission nationale
pour l'activité maîtres

Programme sportif des Maîtres

“Le programme des Maîtres doit promouvoir la bonne forme, l’amitié et la compréhension par la natation, le plongeon, la natation synchronisée, le water-polo et la natation de longue distance, parmi les concurrents ayant 25 ans au moins”.

Plan d'action 2005-2008

Afin de ne pas dénaturer la pratique Maîtres, de lui garder son originalité et son esprit, en accompagnant les initiatives conduisant à un certain développement, la Fédération Française de Natation propose un programme sportif devant répondre aux attentes des nageurs de cette catégorie.

Les principales modifications apportées aux programmes spécifiques des Maîtres pour la prochaine olympiade sont les suivantes :

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER ET ÉTÉ

La grille de temps qualificatifs est revue par rapport à celle de 2003 afin de correspondre au mieux au niveau des nageurs français dans le concert international, elle est en particulier plus ouverte pour les catégories les plus âgées. Cette grille est mise en place pour les quatre années de l'olympiade.








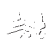
L'obligation d'avoir participé au cours des deux dernières années à une compétition régionale ou départementale sera maintenue et les engagements devront tenir compte de cette obligation.

La durée des championnats est modifiée pour améliorer le niveau de la compétition et éviter les journées "marathon" qui dénaturent les épreuves. La distribution des épreuves par journée est également changée.

LES INTERCLUBS MAÎTRES

Cette compétition, organisée dans plusieurs régions ou interrégions depuis plusieurs années est mise en place au niveau national pour répondre à une demande grandissante des nageurs Maîtres.

Programme 2004-2005

Meeting national interclubs des Maîtres					ØMC
	Compétition d'animation		Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2005		 25 m
	1980 et avant (25 ans et plus)			Compiègne	
	Compétition par équipe de club**				
	Date limite des engagements : mercredi 12 janvier 2005 à la FFN				Mardi 8 janvier 2005

** Voir conditions dans le règlement de la compétition

La codification informatique des interclubs régionaux des maîtres est la suivante : # M% (% = de Ø à 9, les numéros de poule).

PRÉAMBULE

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

- ▶ *Date* : samedi 29 et dimanche 30 janvier 2005
- ▶ *Lieu* : Compiègne
- ▶ *Bassin* : 25 m
- ▶ *Chronométrage électronique*
- ▶ *Catégories d'âge* : les catégories "maîtres" de la FINA seront appliquées.
- ▶ *Épreuves* :
 - 50, 100 m dans chaque style dames et messieurs.
 - 100 m 4 nages et 200 m 4 nages dames et messieurs.
 - Relais 6 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.
 - Relais 10 x 25 m nage libre.

▶ *Mode de participation* :

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère.

Les nageurs représentent leur club.

Chaque équipe est composée de dix nageurs du même club. La répartition hommes/femmes dans les équipes est libre.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque nageur participe obligatoirement à une épreuve individuelle et deux relais (la participation au 10 x 25 m nage libre est obligatoire).

► *Programme :*

1^{re} réunion : samedi 29 janvier 2005 - Échauffement : 15 h - Début des épreuves : 16 h	
1 - 4 x 50 4 nages	4 - 100 brasse
2 - 100 papillon	5 - 50 nage libre
3 - 50 dos	6 - 200 4 nages

2^e réunion : dimanche 30 janvier 2005 - Échauffement : 9 h 30 - Début des épreuves : 10 h 30	
7 - 6 x 50 nage libre	11 - 100 nage libre
8 - 50 papillon	12 - 100 4 nages
9 - 100 dos	13 - 10 x 25 nage libre
10 - 50 brasse	

► *Classement :*

Le classement s'effectue d'après la table de cotation fédérale, affectée d'un coefficient de majoration moyen calculé à partir des records mondiaux de la catégorie d'âge (50 et 100 m dans chaque spécialité) comparés au record du monde de la catégorie C1 (bassin de 25 m) à la date du 31 mai de la saison précédente.

Les points des relais seront calculés ainsi :

- 6 x 50 m nage libre (dames et messieurs et mixte) :
cotation du 200 m brasse dames X moyenne des coefficients des relayeurs ; pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table relais ; pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.
- 4 x 50 4 m nages (dames et messieurs et mixte) :
cotation du 200 m 4 nages messieurs X moyenne des coefficients des relayeurs ; pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table relais ; pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.
- 10 x 25 m nage libre (dames et messieurs et mixte) :
cotation du 200 m nage libre messieurs X moyenne des coefficients des relayeurs ; pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table relais ; pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

Les points des individuels seront calculés ainsi : cotation de l'épreuve multipliée par le coefficient du nageur dans la table individuelle.

Exemple : 100 m papillon pour une nageuse, cotation du 100 m papillon dames multipliée par le coefficient dans la table individuelle dames. Pour un nageur, cotation du 100 m papillon messieurs multipliée par le coefficient dans la table individuelle messieurs.

► *Récompenses :*

Il n'y a pas de récompense individuelle.

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par trois coupes.

► *Formalité d'engagement :*

Les engagements devront parvenir à l'organisateur au plus tard le 19 janvier 2005 au format PCE et au format Excel (téléchargeable sur le site fédéral) par disquette ou par courrier électronique. Le bordereau récapitulatif papier et le règlement financier devant être envoyé simultanément.

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

La liste des équipes engagées sera diffusée sur le site Web de la FFN (ffnatation.fr) à compter du 24 janvier 2005.

► *Droits d'engagement :*

Les droits d'engagement sont fixés à 80 euros par équipe.

Remarque : afin de favoriser le développement de ce type de rencontre, il est souhaité que les régions (ou les interrégions) organisent à leur niveau cette épreuve interclubs d'animation. La date préconisée est le dimanche 14 novembre 2004.

Un classement national sera diffusé à l'issue de ces épreuves régionales.

LES COEFFICIENTS DE MAJORATION

DAMES		C1D	C2D	C3D	C4D	C5D	C6D
	Temps	26.18	26.46	26.13	26.95	27.77	28.54
50 libre	Cotation	896	875	900	840	787	742
	Coefficient	1,0000	1,0240	0,9956	1,0667	1,1385	1,2075
	Temps	56.30	57.35	57.65	57.60	1:01.42	1:01.49
100 libre	Cotation	954	905	892	894	756	754
	Coefficient	1,0000	1,0541	1,0695	1,0671	1,2619	1,2653
	Temps	30.04	30.14	30.73	30.98	32.39	32.55
50 dos	Cotation	943	936	895	879	797	789
	Coefficient	1,0000	1,0075	1,0536	1,0728	1,1832	1,1952
	Temps	1:03.17	1:03.96	1:03.56	1:05.43	1:09.98	1:12.95
100 dos	Cotation	941	917	929	874	762	701
	Coefficient	1,0000	1,0262	1,0129	1,0767	1,2349	1,3424
	Temps	32.80	32.82	33.03	33.67	34.64	37.59
50 brasse	Cotation	937	936	923	884	832	702
	Coefficient	1,0000	1,0011	1,0152	1,0600	1,1262	1,3348
	Temps	1:10.71	1:10.00	1:11.97	1:12.08	1:17.21	1:22.53
100 brasse	Cotation	953	973	920	917	801	704
	Coefficient	1,0000	0,9794	1,0359	1,0393	1,1898	1,3537
	Temps	28.60	28.34	28.68	29.45	30.50	31.16
50 papillon	Cotation	915	936	908	852	786	749
	Coefficient	1,0000	0,9776	1,0077	1,0739	1,1641	1,2216
	Temps	1:01.33	1:02.70	1:03.29	1:03.31	1:07.80	1:09.05
100 papillon	Cotation	928	885	868	867	753	726
	Coefficient	1,0000	1,0486	1,0691	1,0704	1,2324	1,2782
Coeff. majorateur moyen		1,0000	1,0148	1,0324	1,0658	1,1914	1,2748

DAMES		C7D	C8D	C9D	C10D	C11D	C12D	C13D
	Temps	30.37	32.15	32.77	34.67	37.60	41.34	49.48
50 libre	Cotation	651	578	555	491	408	320	174
	Coefficient	1,3763	1,5502	1,6144	1,8248	2,1961	2,8000	5,1494
	Temps	1:08.01	1:11.41	1:13.48	1:16.80	1:26.20	1:34.45	1:49.64
100 libre	Cotation	592	528	493	443	327	246	130
	Coefficient	1,6115	1,8068	1,9351	2,1535	2,9174	3,8780	7,3385
	Temps	35.15	36.38	38.25	42.44	44.76	50.03	57.72
50 dos	Cotation	669	622	558	436	385	280	159
	Coefficient	1,4096	1,5161	1,6900	2,1628	2,4494	3,3679	5,9308
	Temps	1:19.37	1:21.06	1:25.53	1:34.17	1:39.76	1:55.79	2:02.71
100 dos	Cotation	591	566	505	405	350	220	173
	Coefficient	1,5922	1,6625	1,8634	2,3235	2,6886	4,2773	5,4393
	Temps	38.32	38.60	43.07	44.00	47.15	50.48	1:08.39
50 brasse	Cotation	675	665	531	508	436	372	129
	Coefficient	1,3881	1,4090	1,7646	1,8445	2,1491	2,5188	7,2636
	Temps	1:25.92	1:26.43	1:34.50	1:36.86	1:47.80	1:54.30	2:29.90
100 brasse	Cotation	651	643	538	511	402	348	124
	Coefficient	1,4639	1,4821	1,7714	1,8650	2,3706	2,7385	7,6855
	Temps	31.92	35.71	36.79	39.82	46.14	55.65	1:07.35
50 papillon	Cotation	710	556	521	436	299	153	23
	Coefficient	1,2887	1,6457	1,7562	2,0986	3,0602	5,9804	39,7826
	Temps	1:12.99	1:23.78	1:25.28	1:34.70	1:50.72	2:02.63	2:36.50
100 papillon	Cotation	648	484	465	360	222	141	0
	Coefficient	1,4321	1,9174	1,9957	2,5778	4,1802	6,5816	
Coeff. majorateur moyen		1,4453	1,6237	1,7988	2,1063	2,7514	4,0178	11,2271

DAMES RELAIS		C1M	C1D	C2D	C3D	C4D	C5D	C6D
	Temps	22.48	26.18	26.46	26.13	26.95	27.77	28.54
50 libre	Cotation	961	673	657	675	631	592	558
	Coefficient	1,0000	1,4279	1,4627	1,4237	1,5230	1,6233	1,7222
	Temps	25.43	30.04	30.14	30.73	30.98	32.39	32.55
50 dos	Cotation	940	711	707	684	674	623	618
	Coefficient	1,0000	1,3221	1,3296	1,3743	1,3947	1,5088	1,5210
	Temps	27.69	32.80	32.82	33.03	33.67	34.64	37.59
50 brasse	Cotation	1075	704	703	693	664	624	523
	Coefficient	1,0000	1,5270	1,5292	1,5512	1,6190	1,7228	2,0554
	Temps	24.89	28.60	28.34	28.68	29.45	30.50	31.16
50 papillon	Cotation	921	614	628	610	572	527	502
	Coefficient	1,0000	1,5000	1,4666	1,5098	1,6101	1,7476	1,8347
Coeff. majorateur moyen			1,4443	1,4470	1,4648	1,5367	1,6506	1,7833

Ces coefficients sont appliqués aux dames pour leur participation aux relais.

Pour les messieurs, les coefficients appliqués restent les mêmes que pour les épreuves individuelles.









RELAIS DAMES		C7D	C8D	C9D	C10D	C11D	C12D	C13D
	Temps	30.37	32.15	32.77	34.67	37.60	41.34	49.48
50 libre	Cotation	486	418	408	355	285	210	82
	Coefficient	1,9774	2,2990	2,3554	2,7070	3,3719	4,5762	11,7195
	Temps	35.15	36.38	38.25	42.44	44.76	50.03	57.72
50 dos	Cotation	535	500	450	352	305	210	95
	Coefficient	1,7570	1,8800	2,0889	2,6705	3,0820	4,4762	9,8947
	Temps	38.32	38.60	43.07	44.00	47.15	50.48	1:08.39
50 brasse	Cotation	501	494	384	364	304	249	39
	Coefficient	2,1457	2,1761	2,7995	2,9533	3,5362	4,3173	27,5641
	Temps	31.92	35.71	36.79	39.82	46.14	55.65	1:07.35
50 papillon	Cotation	475	368	343	282	184	77	0
	Coefficient	1,9389	2,5027	2,6851	3,2660	5,0054	11,9610	
Coeff. majorateur moyen		1,9548	2,2145	2,4822	2,8992	3,7489	6,3327	16,3928

Ces coefficients sont appliqués aux dames pour leur participation aux relais.

Pour les messieurs, les coefficients appliqués restent les mêmes que pour les épreuves individuelles.

MESSIEURS		C1M	C2M	C3M	C4M	C5M	C6M
	Temps	22.48	22.76	22.44	23.75	24.09	24.26
50 libre	Cotation	961	931	965	838	811	797
	Coefficient	1,0000	1,0322	0,9959	1,1468	1,1850	1,2058
	Temps	49.58	50.37	49.53	52.07	53.80	54.61
100 libre	Cotation	967	924	970	844	776	748
	Coefficient	1,0000	1,0465	0,9969	1,1457	1,2461	1,2928
	Temps	25.43	25.54	26.84	27.28	28.40	28.96
50 dos	Cotation	940	933	859	837	782	757
	Coefficient	1,0000	1,0075	1,0943	1,1231	1,2020	1,2417
	Temps	54.82	55.19	56.93	57.66	1:00.90	1:02.39
100 dos	Cotation	992	973	894	864	757	716
	Coefficient	1,0000	1,0195	1,1096	1,1481	1,3104	1,3855
	Temps	27.69	28.31	28.75	29.50	30.13	31.24
50 brasse	Cotation	1075	1007	965	902	856	786
	Coefficient	1,0000	1,0675	1,1140	1,1918	1,2558	1,3677
	Temps	1:02.51	1:03.64	1:02.57	1:05.79	1:07.00	1:09.88
100 brasse	Cotation	978	927	975	846	807	728
	Coefficient	1,0000	1,0550	1,0031	1,1560	1,2119	1,3434
	Temps	24.89	24.36	24.48	25.43	25.84	26.79
50 papillon	Cotation	921	1005	984	853	810	728
	Coefficient	1,0000	0,9164	0,9360	1,0797	1,1370	1,2651
	Temps	54.83	54.82	55.85	56.18	57.17	1:01.80
100 papillon	Cotation	926	926	878	864	825	682
	Coefficient	1,0000	1,0000	1,0547	1,0718	1,1224	1,3578
Coeff. majorateur moyen		1	1,0181	1,0380	1,1329	1,2088	1,3075

MESSIEURS		C7M	C8M	C9M	C10M	C11M	C12M	C13M
	Temps	25.00	26.31	27.05	28.55	31.06	33.08	36.27
50 libre	Cotation	745	665	626	557	462	399	315
	Coefficient	1,2899	1,4451	1,5351	1,7253	2,0801	2,4085	3,0508
	Temps	56.51	1:00.24	1:01.36	1:06.26	1:11.55	1:16.09	1:23.20
100 libre	Cotation	690	595	571	479	399	342	266
	Coefficient	1,4014	1,6252	1,6935	2,0188	2,4236	2,8275	3,6353
	Temps	30.25	31.31	33.38	33.90	37.47	38.26	43.80
50 dos	Cotation	703	662	590	573	470	450	324
	Coefficient	1,3371	1,4199	1,5932	1,6405	2,0000	2,0889	2,9012
	Temps	1:04.89	1:08.85	1:14.66	1:15.85	1:24.21	1:25.77	1:39.08
100 dos	Cotation	655	575	481	465	364	348	231
	Coefficient	1,5145	1,7252	2,0624	2,1333	2,7253	2,8506	4,2944
	Temps	32.18	33.64	35.46	37.47	39.97	44.56	47.70
50 brasse	Cotation	734	666	594	527	457	353	295
	Coefficient	1,4646	1,6141	1,8098	2,0398	2,3523	3,0453	3,6441
	Temps	1:11.53	1:16.56	1:21.34	1:25.11	1:28.61	1:43.91	1:50.32
100 brasse	Cotation	688	589	513	463	421	278	231
	Coefficient	1,4215	1,6604	1,9064	2,1123	2,3230	3,5180	4,2338
	Temps	27.21	29.20	30.70	32.57	34.83	41.87	50.51
50 papillon	Cotation	698	584	519	454	390	247	130
	Coefficient	1,3195	1,5771	1,7746	2,0286	2,3615	3,7287	7,0846
	Temps	1:02.74	1:06.74	1:13.32	1:19.51	1:32.07	1:47.20	2:04.50
100 papillon	Cotation	658	573	464	384	261	152	57
	Coefficient	1,4073	1,6161	1,9957	2,4115	3,5479	6,0921	16,2456
Coeff. majorateur moyen		1,3945	1,5854	1,7963	2,0138	2,4767	3,3200	5,6362

Championnats de France d'hiver "open" des Maîtres				ØMH
	Compétition d'animation		Du jeudi 10 au dimanche 13 février 2005	
	1980 et avant (25 ans et plus)			Dunkerque
	Avoir réalisé les minima durant la saison**			
	Date limite des engagements : mercredi 19 janvier 2005 à la FFN			Mardi 1 ^{er} février 2005

** Voir conditions dans le règlement de la compétition.

- ▶ **Date** : du jeudi 10 au dimanche 13 février 2005.
- ▶ **Lieu** : Dunkerque (piscine Paul-Assemann).
- ▶ **Bassin** : 25 m x 8 lignes + bassin de récupération et bassin d'échauffement.
- ▶ **Chronométrage électronique** : une plaque.
- ▶ **Catégories d'âge** :

Individuels	
C1 : nés entre 1976 et 1980	C2 : nés entre 1971 et 1975
C3 : nés entre 1966 et 1970	C4 : nés entre 1961 et 1965
C5 : nés entre 1956 et 1960	C6 : nés entre 1951 et 1955
C7 : nés entre 1946 et 1950	C8 : nés entre 1941 et 1945
C9 : nés entre 1936 et 1940	C10 : nés entre 1931 et 1935
C11 : nés entre 1926 et 1930	C12 : nés entre 1921 et 1925
C13 : nés entre 1916 et 1920	C14 : nés entre 1911 et 1915
C15 : nés en 1910 et avant	
Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

- ▶ **Épreuves** :
 - 50, 100 et 200 m dans chaque style dames et messieurs.
 - 400 m nage libre et 800 m nage libre dames et messieurs.
 - 100 m 4 nages, 200 m 4 nages et 400 m 4 nages dames et messieurs.
 - Relais 4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Les épreuves seront nagées par catégorie.

Les épreuves de 400, 800 m nage libre seront nagées à deux nageurs par ligne d'eau.

Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

- ▶ **Mode de participation** :

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère.

Les nageurs devront justifier de leur participation à une épreuve maîtres au niveau régional ou départemental au cours des deux années précédentes (entre le 16 septembre 2003 et le 23 janvier 2005).

Le nombre d'engagement individuel par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

► **Qualification :**

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification lors des championnats ne seront pas classés.

► **Programme :**

1^{re} réunion : jeudi 10 février 2005 - Échauffement : 8 h - Début des épreuves : 9 h	
1 - 800 nage libre messieurs	5 - 200 dos messieurs
2 - 800 nage libre dames	6 - 200 dos dames
3 - 100 papillon messieurs	7 - 50 brasse messieurs
4 - 100 papillon dames	8 - 50 brasse dames

2^e réunion : vendredi 11 février 2005 - Échauffement : 8 h - Début des épreuves : 9 h	
9 - 400 nage libre messieurs	14 - 100 nage libre dames
10 - 200 4 nages dames	15 - 100 nage libre messieurs
11 - 200 4 nages messieurs	16 - 50 dos dames
12 - 200 brasse dames	17 - 50 dos messieurs
13 - 200 brasse messieurs	18 - 4 x 50 4 nages dames
	19 - 4 x 50 4 nages messieurs

3^e réunion : samedi 12 février 2005 - Échauffement : 8 h - Début des épreuves : 9 h	
20 - 200 nage libre dames	26 - 100 4 nages dames
21 - 200 nage libre messieurs	27 - 100 4 nages messieurs
22 - 100 brasse dames	28 - 50 papillon dames
23 - 100 brasse messieurs	29 - 50 papillon messieurs
24 - 4 x 50 nage libre dames	30 - 4 x 50 nage libre mixte
25 - 4 x 50 nage libre messieurs	

4^e réunion : dimanche 13 février 2005 - Échauffement : 8 h - Début des épreuves : 9 h	
31 - 400 nage libre dames	36 - 200 papillon dames
32 - 400 4 nages messieurs	37 - 200 papillon messieurs
33 - 400 4 nages dames	38 - 50 nage libre messieurs
34 - 100 dos messieurs	39 - 50 nage libre dames
35 - 100 dos dames	40 - 4 x 50 4 nages mixte

► **Classement :**

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré "champion de France".

Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve (par catégorie) sera déclaré "vainqueur des championnats open".

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium).

Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés.

► *Formalités d'engagement :*








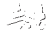
Les engagements devront parvenir à la FFN au plus tard le mercredi 19 janvier 2005 sur bordereau papier et être envoyés par courrier auprès de la fédération (le bordereau sera disponible en téléchargement sur le site fédéral sous la rubrique maîtres). Le paiement des engagements interviendra sur facturation sur le lieu même de la compétition.

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

La liste des engagements sera diffusée sur le site Web de la FFN (ffnatation.fr) à compter du 31 janvier 2005.

► *Droits d'engagement :*

Les droits d'engagement sont fixés à 8 euros par épreuve individuelle et 10 euros par relais.

Championnats de France d'été "open" des Maîtres				ØME
	Compétition d'animation*		Du jeudi 7 au dimanche 10 juillet 2005	
	1980 et avant (25 ans et plus)			Mulhouse
	Pas de conditions particulières			
	Date limite des engagements : mercredi 22 juin 2005 à la FFN			Mardi 28 juin 2005

*Les nageurs réalisant des performances de niveau de série nationale peuvent demander auprès du département natation course une intégration de leurs performances dans l'Annuaire des séries 2005. Chaque demande spécifique sera examinée par la commission des séries.

- ▶ **Date** : du jeudi 7 au dimanche 10 juillet 2005
- ▶ **Lieu** : Mulhouse
- ▶ **Bassin** : 50 m
- ▶ **Chronométrage électronique**
- ▶ **Catégories d'âge** :

Individuels	
C1 : nés entre 1976 et 1980	C2 : nés entre 1971 et 1975
C3 : nés entre 1966 et 1970	C4 : nés entre 1961 et 1965
C5 : nés entre 1956 et 1960	C6 : nés entre 1951 et 1955
C7 : nés entre 1946 et 1950	C8 : nés entre 1941 et 1945
C9 : nés entre 1936 et 1940	C10 : nés entre 1931 et 1935
C11 : nés entre 1926 et 1930	C12 : nés entre 1921 et 1925
C13 : nés entre 1916 et 1920	C14 : nés entre 1911 et 1915
C15 : nés en 1910 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

- ▶ **Épreuves** :
 - 50, 100 et 200 m dans chaque style dames et messieurs.
 - 400 m nage libre dames/messieurs, 800 m nage libre dames et 1500 m nage libre messieurs.
 - 200 m 4 nages et 400 m 4 nages dames et messieurs.
 - Relais 4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Les épreuves seront nagées par catégorie.

Les épreuves de 400, 800 et 1500 m nage libre seront nagées à deux nageurs par ligne d'eau.

Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

► *Mode de participation :*

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une Fédération étrangère.

Les nageurs devront justifier de leur participation à une épreuve maîtres au niveau régional ou départemental au cours des deux années précédentes (entre le 16 septembre 2003 et le 19 juin 2005).

Le nombre d'engagement individuel par nageur (hors eau libre) est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

► *Qualification :*

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification lors des championnats ne seront pas classés.

► *Programme :*

1^{re} réunion : jeudi 7 juillet 2005 – Échauffement : 8 h – Début des épreuves : 9 h	
1 - 800 nage libre dames	7 - 100 dos dames
2 - 1500 nage libre messieurs	8 - 100 dos messieurs
3 - 200 brasse dames	9 - 400 4 nages dames
4 - 200 brasse messieurs	10 - 400 4 nages messieurs
5 - 50 papillon dames	11 - 4 x 50 4 nages messieurs
6 - 50 papillon messieurs	12 - 4 x 50 4 nages dames

2^e réunion : vendredi 8 juillet 2005 – Échauffement : 8 h – Début des épreuves : 9 h	
13 - 400 nage libre messieurs	19 - 200 papillon messieurs
14 - 400 nage libre dames	20 - 200 papillon dames
15 - 200 dos messieurs	21 - 100 nage libre messieurs
16 - 200 dos dames	22 - 100 nage libre dames
17 - 4 x 50 nage libre messieurs	23 - 50 brasse messieurs
18 - 4 x 50 nage libre dames	24 - 50 brasse dames
	25 - 4 x 50 4 nages mixte

3^e réunion : samedi 9 juillet 2005 – Échauffement : 8 h – Début des épreuves : 9 h	
26 - 200 nage libre dames	32 - 100 papillon dames
27 - 200 nage libre messieurs	33 - 100 papillon messieurs
28 - 200 4 nages dames	34 - 100 brasse dames
29 - 200 4 nages messieurs	35 - 100 brasse messieurs
30 - 50 dos dames	36 - 50 nage libre dames
31 - 50 dos messieurs	37 - 50 nage libre messieurs
	38 - 4 x 50 nage libre mixte

4^e réunion : dimanche 10 juillet 2005 – Échauffement : 8 h – Début des épreuves : 10 h	
Eau libre	

► *Classement :*

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré "champion de France".

Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve (par catégorie) sera déclaré "vainqueur des championnats open".

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium).

Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés.

► *Formalités d'engagement :*

Les engagements devront parvenir à la FFN au plus tard le mercredi 22 juin 2005 sur bordereau papier et envoyés par courrier auprès de la fédération (le bordereau sera disponible en téléchargement sur le site fédéral sous la rubrique maîtres). Le paiement des engagements interviendra sur facturation sur le lieu même de la compétition.

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

La liste des engagements sera diffusée sur le site Web de la FFN (www.ffnatation.fr) à compter du 27 juin 2005.

► *Droits d'engagement :*

Les droits d'engagement sont fixés à 8 euros par épreuve individuelle et 10 euros par relais.

TEMPS DE QUALIFICATION CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ET D'ÉTÉ DES MAÎTRES 2005

Messieurs

Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 D	100 D	200 D
C1	31.00	1:10	2:34	5:15	11:15	21:16	39.00	1:21	2:52
C2	33.00	1:14	2:40	5:28	11:40	22:05	41.00	1:24	2:59
C3	35.00	1:18	2:47	5:41	12:08	23:00	43.00	1:28	3:07
C4	37.00	1:21	2:55	5:57	12:38	24:00	45.00	1:33	3:16
C5	39.00	1:25	3:03	6:14	13:12	25:07	47.00	1:38	3:26
C6	41.00	1:29	3:12	6:33	13:49	26:21	50.00	1:43	3:38
C7	43.00	1:34	3:22	6:54	14:29	27:42	53.00	1:49	3:50
C8	46.00	1:40	3:33	7:17	15:25	29:35	56.00	1:56	4:04
C9	49.00	1:49	3:46	7:43	16:02	30:50	59.00	2:03	4:19
C10	52.00	1:53	4:00	8:12	16:55	32:39	1:02.00	2:12	4:36
Au-delà : sans limite de temps									

Cat.	50 B	100 B	200 B	50 P	100 P	200 P	100 4N	200 4N	400 4N
C1	42.00	1:31	3:17	34.00	1:18	2:51	1:22	2:59	6:31
C2	44.00	1:35	3:24	36.00	1:22	2:58	1:26	3:06	6:48
C3	46.00	1:38	3:34	37.00	1:25	3:05	1:29	3:13	7:06
C4	48.00	1:43	3:43	39.00	1:30	3:14	1:33	3:23	7:26
C5	51.00	1:49	3:55	41.00	1:34	3:23	1:37	3:32	7:49
C6	54.00	1:55	4:05	44.00	1:40	3:34	1:42	3:42	8:13
C7	57.00	2:01	4:17	48.00	1:46	3:45	1:46	3:54	8:39
C8	1:00.00	2:09	4:31	51.00	1:52	3:57	1:54	4:06	9:08
C9	1:04.00	2:17	4:46	55.00	2:00	4:11	2:00	4:20	9:40
C10	1:08.00	2:26	5:02	1:00.00	2:08	4:26	2:08	4:35	10:14
Au-delà : sans limite de temps									

Dames

Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 D	100 D	200 D
C1	38.00	1:20	2:55	6:01	12:32	24:33	45.00	1:39	3:27
C2	40.00	1:24	3:00	6:13	12:55	25:17	47.00	1:42	3:35
C3	41.00	1:27	3:05	6:24	13:18	26:02	49.00	1:45	3:41
C4	43.00	1:30	3:14	6:41	13:53	27:11	50.00	1:50	3:51
C5	45.00	1:34	3:23	7:00	14:30	18:16	52.00	1:55	4:02
C6	47.00	1:39	3:33	7:20	15:11	29:43	55.00	2:01	4:13
C7	50.00	1:46	3:44	7:43	15:56	31:08	58.00	2:08	4:26
C8	54.00	1:54	3:57	8:07	16:44	32:39	1:00.00	2:15	4:40
C9	59.00	2:05	4:10	8:35	17:39	34:23	1:06.00	2:23	4:55
C10	1:03.00	2:13	4:22	8:58	18:22	35:44	1:12.00	2:28	5:07

Au-delà : sans limite de temps

Cat.	50 B	100 B	200 B	50 P	100 P	200 P	100 4N	200 4N	400 4N
C1	51.00	1:53	3:58	43.00	1:35	3:19	1:37	3:28	7:29
C2	53.00	1:57	4:06	45.00	1:38	3:25	1:41	3:35	7:43
C3	55.00	2:00	4:13	46.00	1:41	3:32	1:43	3:41	7:58
C4	57.00	2:06	4:25	48.00	1:46	3:41	1:48	3:51	8:21
C5	1:00.00	2:12	4:37	50.00	1:51	3:51	1:53	4:01	8:46
C6	1:03.00	2:20	4:51	53.00	1:56	4:03	1:58	4:13	9:12
C7	1:07.00	2:27	5:05	56.00	2:03	4:15	2:04	4:25	9:41
C8	1:11.00	2:35	5:21	1:00.00	2:09	4:28	2:10	4:39	10:12
C9	1:16.00	2:44	5:39	1:03.00	2:16	4:44	2:17	4:53	10:46
C10	1:19.00	2:50	5:52	1:06.00	2:22	4:54	2:22	5:05	11:14

Au-delà : sans limite de temps

***Règlement
financier
et tarifs
fédéraux***

2004 - 2005



Sommaire

• Règlement financier de la natation course.....	p 317
• Règlement financier des maîtres	p 318
• Règlement financier de l'eau libre.....	p 319
• Règlement financier de la natation synchronisée	p 320
• Règlement financier du plongeon	p 321
• Règlement financier du water-polo	p 322
- dispositions générales communes	p 322
- droits d'engagements.....	p 323
- amendes	p 324
- arbitrage de water-polo	p 326
• Les tarifs fédéraux.....	p 327
• Licences	p 327
• Affiliations des clubs.....	p 328
• École de Natation Française	p 329
• Transferts	p 330
• Comités régionaux et départementaux	p 331
• Vente individuelle	p 332
• Remboursement des frais	p 333

NATATION COURSE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

► Droits d'engagement

Par épreuve: Individuel : 8 €, relais 10 €.

Pour les épreuves des :

- Championnats de France :
 - de première série nationale, 25 et 50 m
 - de nationale II
 - minimes
 - cadets
 - espoirs
- P'tite Vittel Cup
- Vittel Cup, étape et finale
- circuit fédéral de catégorie d'âge
- Championnat de France des Maîtres

► Pénalités pour forfait

Sauf en cas de production de certificat médical dans les quarante-huit heures.

- 77 € pour les épreuves individuelles.
- 153 € pour chaque relais : 4 x 100 NL – 4 x 200 NL – 4 x 100 4N.

► Aide aux clubs d'outre-mer

Aides exclusives aux déplacements et séjour des qualifiés aux Championnats de France de 1^{re} série nationale et Championnats de France minimes/cadets/espoirs à 50 % des N 1 : budget de 23 000 €, réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

► Clubs d'été

Participation à la compétition :

- aide par comité régional, pour les comités concernés : 763 €, versés après la compétition sur liste fournie et avalisée par la Direction technique nationale.

MAITRES

► Droits d'engagement

8 € par épreuve individuelle et 10 € par relais aux Championnats de France d'hiver et été. 80 € pour le meeting national interclubs des maîtres.

EAU LIBRE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

► **Droits d'engagement**

8 € par épreuve individuel pour les épreuves des Championnats de France 5 km, 10 km et 25 km et 5 km indoor.

► **Pénalité pour forfait**

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures, 77 € pour les épreuves individuelles.

► **Coupe de France**

Adhésion au circuit de la Coupe de France, 400 € par étape de la Coupe.

NATATION SYNCHRONISÉE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

► Droits d'engagement

Par nageuse : 8 €, plus par ballet libre (solo, duo et équipe), 10 €.

Il n'y a pas de droits d'engagement pour les qualifiés de la N2 en N1, et des N1 aux internationaux.

► Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de 3.050 € réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

► Forfait et pénalités

Forfait

- Individuel déclaré après l'établissement du programme SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : 77 €.
- Individuel déclaré entraînant le forfait d'un ballet dans une finale nationale SAUF en cas de production de certificat médical sur place : 500 €.

Pénalités

Pour l'ensemble des compétitions nationales :

- non-réalisation du score qualificatif aux interrégionaux pour chaque ballet, 25 €.
- score inférieur à 90% de ces points de qualification pour chaque ballet 50 €.
- support musical de ballet : tout support non conforme ou apporté hors délais 50 € **.

** Paiement obligatoire sur place

PLONGEON

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

► Droits d'engagement

8 € par épreuve et par plongeur.

► Forfait et pénalités

Forfait

SAUF en cas de production de certificat médical dans les quarante-huit heures.

- déclaré moins de 14 jours avant la 1ère épreuve de la compétition, 39 €.
- déclaré moins de 2 heures avant la 1ère compétition de la journée, 77 €.

Pénalités

1 - Chaque épreuve donnera lieu à des pénalités dans les conditions suivantes :

Épreuves	Montant	Poussins (es)	Benjamins (es)	Minimes		Cadets (tes)		Éliminatoires			
				F	G	F	G	Dames		Messieurs	
								(1)	(2)	(1)	(2)
1 mètre	13	46	99	150	155	186	218	130	--	175	--
	23	42	88	135	139	175	205	122	--	165	--
	46	39	70	120	124	157	184	115	--	155	--
3 mètres	13	50	103	155	160	197	234	134	249	184	306
	23	46	92	139	144	185	220	130	234	180	288
	46	42	73	124	128	166	198	125	220	175	270
Haut-vol	13		103	140	145	176	213	141	232	192	289
	23		92	126	130	165	200	133	218	181	272
	46		73	112	116	148	180	125	205	170	255

(1) Uniquement les plongeurs libres.

(2) Imposés + libres.

2 - Engagement hors délai : il sera demandé un droit d'engagement de 39 € à payer avant la compétition. Toutefois, il ne sera pas possible de s'engager après l'heure limite de remise des feuilles de plongeon.

3 - Remise des feuilles de plongeon : après la clôture de remise des feuilles de plongeon, il sera demandé 8 € de pénalités par feuille en retard.

WATER-POLO

PRÉAMBULE

L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs, et notamment de ses volets financiers et administratifs.

L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au moment de sa demande d'inscription, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus, pour la saison précédente, au titre des pénalités et/ou des droits d'engagement.

Les cas de non-paiement des droits d'engagements et/ou pénalités dues, ainsi que toutes les questions d'ordre financier faisant l'objet d'un litige ou d'une procédure, seront déférés devant l'organisme national d'aide et de contrôle de gestion des clubs.

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES COMMUNES

► A.1 - Modalités de paiement

Les droits d'engagements seront réglés par les clubs, les comités régionaux ou les zones sur présentation d'une facture de la Fédération Française de Natation.

Conformément à l'article 3.7.8.3 des règlements sportifs, les droits d'engagements des divisions élite à Nationale 2 masculins, ainsi que Nationales 1 et 2 féminines seront payés en deux fois. Leurs règlements devront IMPÉRATIVEMENT être réceptionnés à la Fédération aux dates ci-après :

- 50 % au samedi 15 septembre 2004.
- 50 % au mardi 15 janvier 2005.

► A.2 - Fonds de formation des officiels

5 % du montant des droits d'engagements de toutes les épreuves sont réservés au financement des actions de formation des officiels de la Commission fédérale de water-polo, des comités régionaux et/ou des Zones (voir article 3-7-8-4 des règlements sportifs).

Rappel de l'article 3.7.8.4 des règlements sportifs :

5 % des droits d'engagements sont réservés au financement des actions de formation des officiels de water-polo et sont répartis ainsi :

- 3 % pour les comités régionaux et/ou zones. Ce pourcentage sera reversé sur production des factures et des comptes-rendus des actions menées.
- 2 % pour la Commission fédérale de water-polo. Ce pourcentage sera réservé à la formation continue des arbitres officiant dans les épreuves fédérales.

La somme des participations au fonds de formation de chaque comité régional est portée au crédit de son compte en fin de saison sportive, sous réserve de produire les pièces nécessaires (factures et rapport de formation).

B - DROITS D'ENGAGEMENTS

	Droits d'engagements	Remboursement des arbitres (95 %)	Fonds de formation FFN (2 %)	Fonds de formation Zone/Comité (3 %)
Élite	7.623	7.241,85	152,46	228,69
Nationale 1	6.098	5.793,10	121,96	182,94
Nationale 2	4.574	4.345,30	91,48	137,22
Nationale 3/4 (*)	229	217,55	4,58	6,87
Nationale 1 filles	2.287	2.172,65	45,74	68,61
Nationale 2 filles	1.144	1.086,80	22,88	34,32
Interclubs juniors garçons (**)	610	579,50	12,20	18,30
Interclubs cadets garçons	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Interclubs cadettes filles (**)	915	869,25	18,30	27,45
Interclubs minimes garçons et filles (***)	915	869,25	18,30	27,45
Interclubs juniors filles (**)	610	579,50	12,20	18,30
Coupe de France des régions minimes 14 ans garçons	763	724,85	15,26	22,89
Interzones minimes 15 ans garçons (****)	534	507,30	10,68	16,02
Coupe de France des régions minimes 15 ans filles	534	507,30	10,68	16,02
Interzones cadettes 17 ans filles (****)	534	507,30	10,68	16,02

(*) Montant des droits d'engagements à verser à la Fédération, chaque zone fixant elle-même le montant des droits d'engagements pour la partie de Championnat se déroulant dans sa zone. Ce montant n'est perçu que pour les équipes participant à la phase nationale desdites compétitions.

(**) Les clubs ayant participé à la totalité de leur Championnat "réserves", avec une équipe exclusivement constituée de joueurs(euses) qualifié(e)s pour jouer dans la catégorie d'âge "juniors" seront exonérés du paiement de ces droits d'engagements (voir articles 10.4.4 et 10.5.1.6 des règlements sportifs).

(***) Le montant de 915 € sera payable à l'inscription, conformément à l'article A-1 ci-dessus. Toutefois, à l'issue de chaque compétition, les clubs seront remboursés :

- de 305 € si leurs résultats sportifs les amènent à ne participer qu'à deux tours de l'épreuve.
- de 610 € si leurs résultats sportifs les amènent à ne participer qu'à un seul tour de l'épreuve.

La non-participation, suite à forfait, à un ou plusieurs tours ne donnera pas lieu à l'application du présent alinéa.

(****) Partie (95 %) des droits d'engagements répartie entre les équipes participantes, à l'exception de la zone ou le comité organisateur, exonéré des droits d'engagement, conformément aux articles 11.2.1 et 11.2.2 des règlements sportifs.

C - PÉNALITÉS

► C.1 - Forfaits

C.1.1 - Tableau officiel

Forfait général déclaré avant le 16 septembre 2004 (pour toutes les divisions précisées ci-dessous, hors épreuves interclubs par catégories d'âge) : 382 €.

	Forfait général en cours d'épreuve	Forfait déclaré jusqu'à dix jours avant la date du match	Forfait pour un match
	€	€	€
Élite	1.083	1.235	1.433
Nationale 1	1.083	1.235	1.433
Nationale 2	930	1.037	1.220
Nationale 3 / 4 (*)	839	625	732
Nationale 1 filles	747	549	641
Nationale 2 filles	382	305	305
Épreuves interclubs par catégories d'âge	382	305	305

(*) Le montant des pénalités intervient uniquement pour la phase nationale. Toutefois, chaque Zone est libre de reprendre ce montant pour les forfaits constatés dans la phase de zone de ces championnats.

C.1.2 - 50 % de pénalité liée aux "forfait pour une rencontre" sont reversés aux clubs adverses, victimes du forfait, par la Fédération Française de Natation et après réception du paiement.

C.1.3 - Une équipe déclarant ou étant déclarée "forfait général" après le premier match de la compétition concernée, ne pourra prétendre à la restitution de ses droits d'engagements.

► C.2 - Pénalités diverses

C.2.1 - Défaut d'affichage

Par défaut constatée par le délégué ou les arbitres :

Défaut d'affichage du temps complet : 38 €.

Défaut d'affichage des 35 secondes : 26 €.

Défaut d'affichage du score : 15 €

Défaut d'affichage des fautes personnelles : 15 €.

Défaut d'affichage des temps morts : 15 €.

C.2.2 - Manquement aux obligations d'arbitrage

La pénalité administrative est fixée à 77 € par disponibilité manquante par rapport aux obligations d'arbitrage. Cette pénalité administrative ne sera perçue que pour les divisions élite à Nationale 2.

C.2.3 - Défaut de transmission des résultats par Internet

La pénalité administrative est de 32 € par infraction constatée.

Pour les divisions Nationale 3 et Nationale 4, pour la partie se déroulant dans les zones, cette pénalité est perçue par et au profit de la zone organisatrice.

C.2.4 - Amende pour dérogation pour jouer un match en semaine

Conditions d'application de cette pénalité :

- Son paiement doit accompagner la demande de dérogation (facture délivrée à réception du paiement).
- Le paiement est à la charge du club demandeur.
- Le paiement est partagé si les deux clubs sont conjointement demandeurs.
- Le paiement n'est pas exigible si le club demandeur déplace en semaine un match prévu en week-end, en même temps qu'un match de Coupe d'Europe.
- Le paiement n'est pas exigible si la Fédération (par l'intermédiaire de la Commission fédérale) déplace en semaine un match prévu en week end pour cause de compétition internationale.

Le montant de cette pénalité est fixé à 500 € pour la division Nationale 2 masculins, ainsi que pour les divisions Nationales 1 et 2 féminines.

C.2.5 - Pénalité financière pour non-participation d'une équipe de jeunes en championnat régional et/ou de zone.

Voir articles 4.1.3, 5.1.4 et 6.1.3 des règlements sportifs.

La pénalité financière est de 1500 € par équipe non-classée à l'issue de son championnat régional et/ou de zone.

D - Arbitrage de water-polo

À ce barème, il convient d'ajouter à partir du troisième jour, 55 € par jour supplémentaire, repas compris.

Base de calcul

- Frais de voyage en véhicule.

Barème officiel fiscal des déplacements professionnels.

Puissance du véhicule suivant carte grise individuelle.

- Frais de repas et de grand déplacement.

Au-delà de 100 Km A/R pour 1 jour et pour 2 jours – non-cadres.

- Barème officiel dans la limite d'exonération des cotisations sociales pour 2004 à savoir :

- Frais de restaurant : 15,20 € par repas ;

- Grand déplacement : 40,60 € par jour.

L'ensemble du calcul est limite au tableau ci-dessus.

Des acomptes seront versés au fur et à mesure des déplacements, l'éventuelle régularisation étant effectuée en fin de championnat, en fonction du total kilométrique des déplacements.

Tableau de remboursement

Kilométrage aller et retour	Montant du remboursement 1 journée (€)	Montant du remboursement 2 journées (€)
50	65	108
100	75	113
150	101	128
200	10	150
300	136	183
400	152	202
500	166	213
600	186	231
800	211	257
1.000	244	285
1.200	267	312
1.400	289	337
1.600	315	361
1.800	340	385
2.000	367	409
2.200	381	424
2.400	404	444
2.600	429	467
2.800	453	492
3.000	479	517

Tarifs fédéraux

LICENCES

Saison 2004/2005

Conformément à l'article 49 Titre XII du Règlement Intérieur et au vote de l'assemblée générale en date du dimanche 21 mars 2004, les tarifications sont les suivantes : assurance comprise : 0,15 €

		Natation course / eau libre	Natation synchronisée	Plongeon	Water-polo	Maîtres (toutes disciplines)	Autres activités (2)
Le comité régional	Plein tarif	Montants laissés à l'initiative des comités régionaux dans le respect de l'article 34 du Règlement Intérieur					
	Tarif réduit (1)						
La Fédération	Plein tarif	15,50 €					
	Tarif réduit (1)	9 €					

(1) Tarif réduit : ENF (10 ans et moins - nés en 1995 et après), et licences ÉTÉ.

(2) Aquaforme, récréatives, remise en forme et détente.

- **Corporative**

Pour TOUTES les licences : 8,5 € pour la Fédération.

- **Ristourne**

Au comité régional, par licence homologuée à la FFN : 0,46 € versés en fin de saison.

- **Individuelle**

Cotisation en sus du prix de la licence plein tarif : 40 €.

AFFILIATIONS DES CLUBS

• Période

- Clubs annuels : du jeudi 16/09/2004 au mardi 30/11/2004.
- Clubs d'été et corporatifs : pas de période d'affiliation.

• Montants

Le versement à la FFN pour l'affiliation des clubs comprend (tarifs indissociables) :

	Clubs "annuels"	Clubs d'été	Clubs corporatifs
Affiliation	130 €	69 €	-
Agrément ENF (1)	16 €	16 €	-
Cotisation assurance (2)	16 €	16 €	16 €
Annuaire fédéral	23 €	23 €	23 €
Communication interne	122 €	122 €	122 €
TOTAL	307 €	246 €	161 €
Frais de gestion pour affiliation hors période	92 €	NÉANT	NÉANT
TOTAL	399 €	246 €	161 €

(1) Y compris le "package" Cf. tableau ENF ci-après.

(2) Cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs.

Pour les nouveaux clubs exclusivement :

Donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, scission de clubs, changement de numérotation ...), GRATUITE de l'affiliation.

ENF

	Clubs FFN	Villes et autres structures	Nagez Grandeur Nature
Période	Annuel, été	Annuel, été	Été
Agrément ENF	17 €	31 €	230 €
Produits École de Natation Française	Document destiné aux pratiquants	Ensemble des produits commandés suivant les besoins de la structure	Kit promotion comprenant les supports de communication : affiches, tracts, visuels...
Personnalisation de la carte ou du passeport	Pour personnaliser vos passeports ou cartes natation aux nom et couleur de votre structure, contactez le département ENF : 01.40.31.40.27		
Caractéristiques techniques de la personnalisation	Le logo des structures doit être impérativement envoyé à la Fédération Française de Natation en format EPS sous Macintosh : soit par Internet, soit sur disquette informatique		

TRANSFERTS

Frais de dossier sur facture FFN au comité régional.

Seulement pour les licenciés de + de 10 ans (nés en 1994 et avant).

GRATUITÉ (sans dossier à établir) pour :

- les licences ENF (nés en 1995 et après) ;
- les licences des Dirigeants & officiels (avec l'accord du comité régional) ;
- les licences d'été (été à été uniquement) ;
- les licences corporatives ;
- les licences aquaformes.

• Tarifs par personne

(50% pour le comité régional, 50% pour la FFN) :

Membres d'une même famille	Tarifs
1 ou 2	46 €
3	32 €
4	27 €
5 et +	23 €

• Athlètes de haut niveau

Dédommagement des structures formatrices.

Licence "FFN" vers une licence "FFN" :

Français :

Liste élite	MJS	4.575 €	Sur la base des listes arrêtées au vendredi 1 ^{er} octobre 2004 Tarifs applicables pour toute la saison sportive 2004 -2005
Liste seniors	MJS	3.050 €	
Liste jeunes	MJS	1.525 €	
Liste espoirs	FFN	765 €	

Non sélectionnables :

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années, 4.575 €.

Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les 2 dernières années, 1.525 €.

Répartition financière effectuée par le comité régional recevant le dossier de transfert : 20% pour la F.F.N, 20% pour le comité régional quitté, 10% pour le comité départemental quitté, 50% pour le club quitté.

Licence "étranger" vers une licence "FFN" :

À l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club Français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord de coopération avec l'Union Européenne.

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années, 4.575 €.

Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les 2 dernières années, 1.525 €.

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

COMITÉS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Abonnement aux frais de communication de la FFN : Sur facture FFN pour TOUS les comités:
153 €.

Comprenant entre autres :

- L'Annuaire Fédéral.
- Le spécial classement et annuaire des séries.
- Le spécial résultat.
- Le spécial règlement.
- Les comptes rendus des réunions des comités directeurs et des commissions fédérales.
- La cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des comités.

VENTE INDIVIDUELLE

- **Annuaire fédéral**

Édition 2005 : 23 €.

- **Parutions Natation**

Montants de l'abonnement à compter du 1^{er} juillet 2004 :

	1 an	6 mois
Jumelé	50 €	30 €
Magazine	40 €	25 €
Infos	20 €	15 €

Vente au numéro :

- Magazine : 5 €.
- Info : 3 €.

N° hors série :

- Spécial Résultat (saison 2003-2004) édition décembre 2004 : 20 €.
- Spécial Règlement (saison 2004-2005) édition juillet 2004 : 23 €.
- Spécial Classement (saison 2003-2004) et Annuaire des séries (saison 2004-2005) édition octobre 2005 : 27 €.

- **Imprimés, objets publicitaires, librairies, vidéo**

Tarifs disponibles sur simple demande à la FFN département "Horizons Natation".

REMBOURSEMENT DES FRAIS

• Déplacements

Les remboursements de déplacement s'effectuent sur présentation de note de frais accompagnée de TOUTES les pièces justificatives ORIGINALES.

En ce qui concerne l'avion, coupons d'accès à bord OBLIGATOIRES, (seule preuve du déplacement), accompagnés des billets ORIGINAUX. Pour la SNCF billets originaux obligatoires. (avion et SNCF, aucune facture acceptée).

Il ne sera pas passé outre POUR QUELQUE MOTIF QUE CE SOIT, quant au remboursement de frais non justifié, (justificatif égaré etc...).

De plus, comme auparavant, un ACCORD PRÉALABLE est requis pour les remboursements de voyage effectués par avion ou route, faute de quoi le tarif SNCF 2^e classe sera appliqué d'office.

- Dans le cas de kilomètres routiers, le prix de remboursement du km sera de 0,30 €.

- Les frais de repas, comme pour toute dépense, doivent être accompagnés de la facture originale, mais sont limités à 27 €.

• Réunions fédérales

Comité de Direction, Bureau fédéral et réunion des commissions :

- TGV 2^e classe ou autre train SNCF 1^{re} classe.

- Avion ou route exclusivement sur accord préalable.

- Repas pris en charge par la FFN.

• Assemblée générale

Seul le premier délégué de chaque comité régional est remboursé de ses frais de TRANSPORT, sur la base du billet TGV 2^e classe ou autre train SNCF 1^{re} classe.

À l'exception du repas offert par la FFN, tous les autres frais, déplacement, hébergement, repas... sont à charge des régions pour ce qui les concerne.